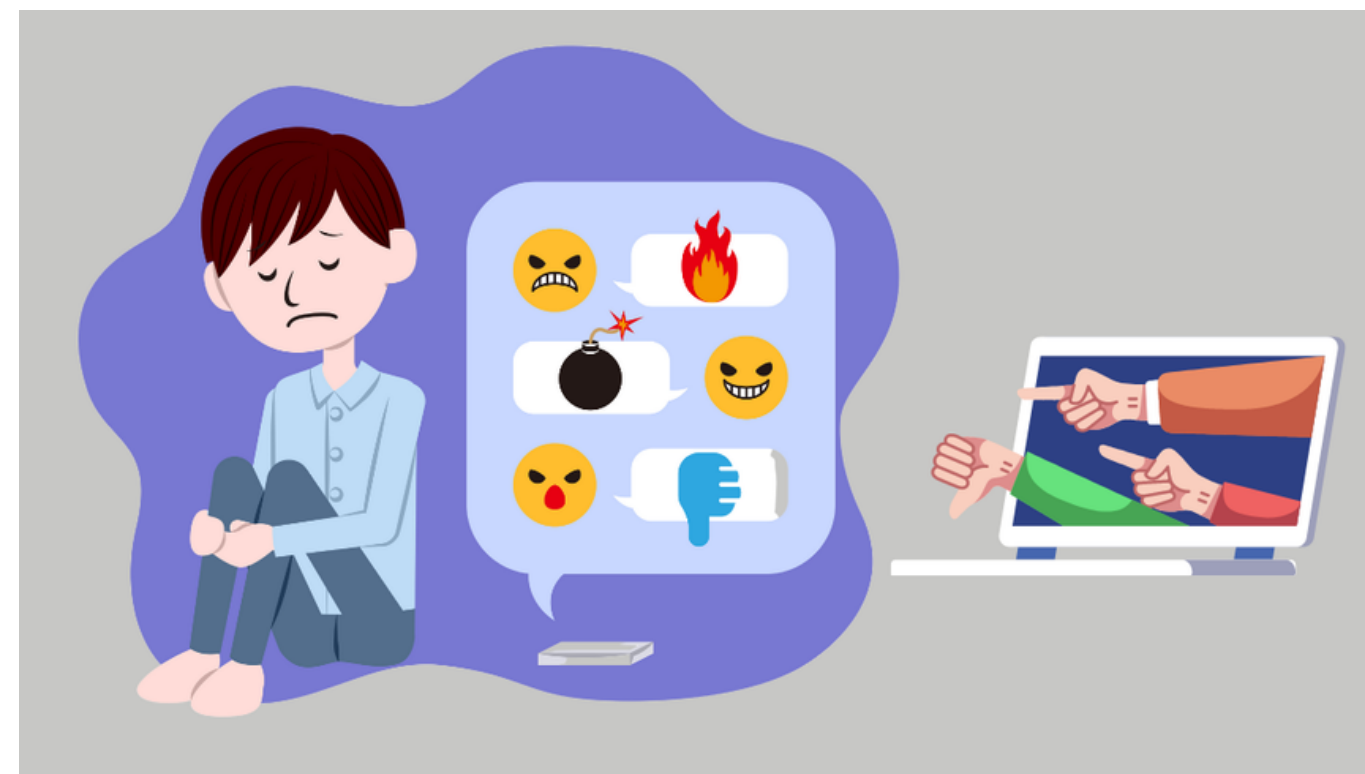


# *LES MINEURS ET LE HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE*



Maître Nathalie  
Preguimbeau, avocate au  
barreau de Limoges

Nuit du droit 2023

Faculté de droit et de  
sciences économiques  
de Limoges

*LE MINEUR  
AUTEUR /  
VICTIME*

*LE RÔLE DE  
L'AVOCAT*



# *LA CHASSE AUX IDÉES REÇUES*

*l'avocat n'est pas  
inaccessible*



## *AVO DROITS LES JEUNES*

- Permanence gratuite pour les mineurs
- Tous les mercredis de 14 H 30 à 16 H
- Sans rendez-vous
- Le mineur est reçu seul, de façon anonyme
- MAISON DE L'AVOCAT, 8 place Winston Churchill à LIMOGES

*L'AVOCAT NE VA  
PAS VOUS RUINER  
EN HONORAIRES*



*Consultations gratuites*

- *Par mail :*

ordre@barreau-limoges.fr

- *Par téléphone :*

05 55 34 40 63

*L'AVOCAT NE MET  
PAS LE FEU AUX  
POUDRES*



- *Professionnel du droit*
- *Neutre*
- *Aucun intérêt personnel*
- *Ne cherche pas le conflit à tout prix*



*DANS UNE SITUATION  
DE HARCÈLEMENT  
NUMÉRIQUE LE  
MINEUR PEUT ÊTRE :  
L'AUTEUR  
LA VICTIME  
LE TÉMOIN*

*COMMENT FAIRE FACE À  
CHACUNE DE CES SITUATIONS ?*

*QUELS SONT LES BONS  
RÉFLEXES ?*

*QUE FAUT -IL SURTOUT NE PAS  
FAIRE ?*

# *LE MINEUR VICTIME DE HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE*

Conserver les preuves

Certificat médical

Dépôt de plainte

Signaler les faits à l'établissement scolaire de votre enfant

Bloquer le correspondant et / ou se désabonner du réseau



# *A FAIRE*

- *Pour obtenir des liens de redirection vers les principaux réseaux sociaux ou via le site de L'ARCOM*

*<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>*

- *Le site PHAROS pour signaler les contenus malveillants*

- *Les numéros d'appel 30 18 pour le cyber harcèlement et le 30 20 pour le harcèlement*

*Le 30 18 permet de faire supprimer comptes et contenus préjudiciables des principaux réseaux sociaux, sites et plateformes, car il a le statut de « signaleur de confiance »*

# *A NE PAS FAIRE*

- *Banaliser les faits*

- *Vouloir régler le problème en se faisant justice soi-même*



- *Entrer dans la surenchère en répondant*

# *LE MINEUR EST L'AUTEUR DU HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE*

Prendre au sérieux l'accusation portée

Vérifier la véracité des accusations avec le mineur

Analyser le contenu des échanges

Pour rappel les parents ont une obligation d'éducation de leur enfant  
Les parents sont civilement responsables (dommages et intérêts pour la victime)

# *LES CONSÉQUENCES POUR LE MINEUR AUTEUR*



*Le mineur auteur encourt  
une sanction pénale.*

*• Le mineur encourt également une sanction sur le plan  
disciplinaire*

*décrets 2023-782 et 2023 - 783 du 16 août 2023*

- Le mineur encourt également une sanction sur le plan disciplinaire
- Changement d'école d'un élève de maternelle et de primaire sans l'accord de ses parents
- Pour les collégiens et les lycéens, possibilité d'une procédure disciplinaire (blâme, exclusion temporaire ou définitive...) même si la victime est scolarisée dans un autre établissement.

Certaines sanctions disciplinaires restent dans le dossier jusqu'en terminale et peuvent empêcher un accès à certaines formations ou grandes écoles.

# *A FAIRE*

- *Supprimer le contenu afin de stopper le dommage.*
- *Inviter le mineur à réfléchir et présenter des excuses.*
- *Si les faits sont plus sérieux, rencontrer l'équipe enseignante et préparer avec le mineur un éventuel conseil de discipline.*
- *Prendre un avocat pour le mineur qui pourra être entendu par les enquêteurs si une plainte est déposée.*

# *A NE PAS FAIRE*

- *Ignorer l'accusation*
- *Penser que cela n'aura pas de conséquences*



# *LE MINEUR TÉMOIN D'UN CYBER HARCÈLEMENT*

Aller voir un ou plusieurs adultes de confiance

Signaler les faits

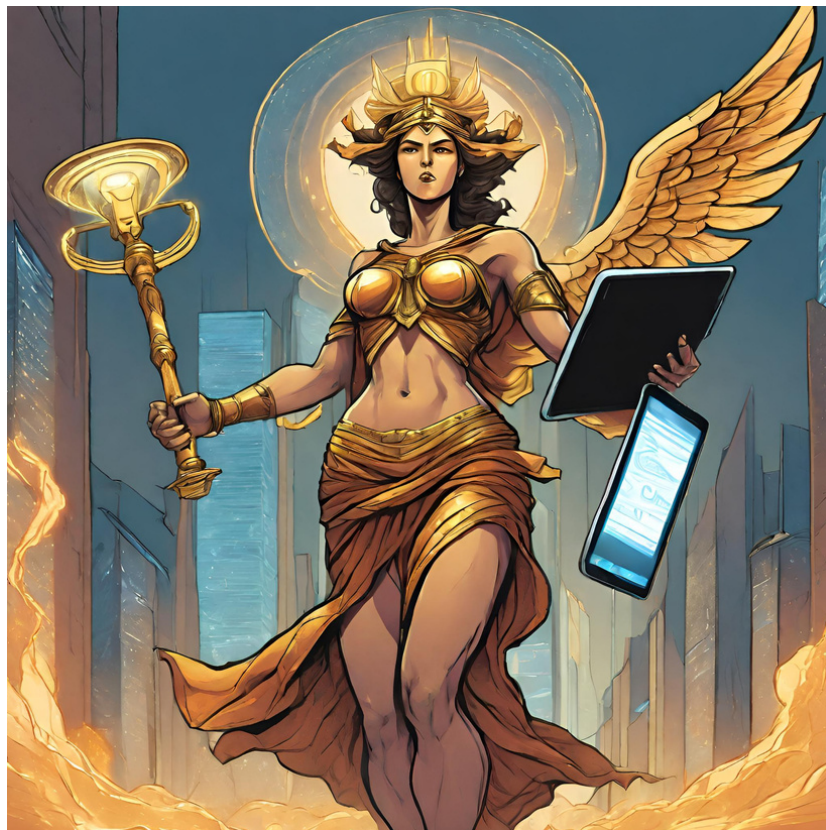
Ne pas rester passif, le silence est un encouragement pour le ou les auteurs

Ne pas diffuser ou reposer ou liker le message

Appeler le 30 18

# QUELQUES PRÉCISIONS

*La technologie est en avance  
sur le droit*



*Le droit doit trouver un  
équilibre entre protection et :*

- Liberté expression (article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales)
- Le respect de la vie privée (article 8 C.E.S.D.H)
  - Le secret de la correspondance (article 8 C.E.S.D.H.)
- Présomption d'innocence (article préliminaire Code de Procédure Pénale, article 9-1 code civil)

# *POUR TOUS LES PARENTS*

Familiariser votre enfant aux usages numériques, comme la liberté d'expression et ses limites, les dangers de l'effet de groupe sur les réseaux sociaux.

Apprendre à votre enfant que les propos tenus sur Internet ont des conséquences réelles sur le plan pénal en plus de porter atteinte à la victime ;

Installer le contrôle parental sur les appareils numériques de votre enfant, et contrôler régulièrement ses comptes sur les réseaux sociaux et les messageries



# QUELQUES TEXTES



Code pénal : articles 222-33-2 à 222-33-2-3 Du harcèlement moral

Code pénal : articles 222-7 à 222-16-3 Peines encourues en cas de violences

Code pénal : article 223-13 Peines encourues en cas de provocation au suicide

article 226-2-1 du code pénal  
Revenge Porn

Code de procédure pénale : article 40 Obligation de dénonciation au procureur

Code civil : articles 1240 à 1244  
Responsabilité des parents des auteurs

Code de l'éducation : articles L911-1 à L911-8 Responsabilité de l'État

Code de l'éducation : article L111-6 Droit à l'éducation - dispositions générales

loi du 29 juillet 1881 article 33  
Injure publique

article 222-32 code pénal  
Exhibition sexuelle





# QUELQUES TEXTES

- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de confiance
- Avis du Défenseur des droits du 12 juillet 2021 sur le harcèlement scolaire et cyberharcèlement
- Loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.
- Loi du 7 juillet 2023 sur les réseaux sociaux

Décret du 11 juillet 2023  
renforcement du contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.

- Décrets du 16 août 2023  
lutte contre le harcèlement pour les élèves dans les établissements scolaires

